COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°6

page 1/2

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice :

Châtellerault

PRESENTS ():

POUVOIRS ():

EXCUSES ():

Nom du secrétaire de séance

RAPPORTEUR: Monsieur Jacques MELQUIOND

<u>OBJET</u>: Budget principal, budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 3 de l'exercice 2017

Le présent projet de décision modificative n°3 pour 2017 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif (principalement un réajustement des crédits pour les services communs) et une inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses pour les rénovations intérieures des logements dans le cadre de l'OPAH-RU.

Le budget annexe des parcs de stationnement comporte uniquement un virement de crédits entre chapitres.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 15 décembre 2016 adoptant le budget primitif 2017,

VU la délibération du conseil municipal n° 11 du 6 avril 2017 adoptant la décision modificative n° 1,

VU la délibération du conseil municipal n° 6 du 22 juin 2017 adoptant le budget supplémentaire,

VU la délibération du conseil municipal n° 14 du 28 septembre 2017 adoptant la décision modificative n° 2,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 décembre 2017

n°6

page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative n° 3 de l'exercice 2017 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

Budget principal:

1	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-64 100,00 €	-64 100,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Opérations d'ordre	€	€	€	€
TOTAL	-64 100,00 €	-64 100,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

Budget annexe des parcs de stationnement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	ϵ	ϵ	ϵ
Opérations d'ordre	€	€	ϵ	€
TOTAL	0,00 €	€	€	€

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

2 7 DEC 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER